

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : Sophie BONNIERE  
 ou  
 Dénomination (pour les personnes morales) : /  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Département de la Mayenne (53)  
 Adresse : N° 39 ..... Rue Mazagran  
 Commune Laval  
 Code postal 53014  
 Nature des activités : .....  
 Qualification : Directrice Générale Adjointe

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Saxicola rubicola Tartre pâtre	Un couple sera concerné par une perte d'habitat de reproduction et d'alimentation (environ 10 ml de ronciers).
B2 Erithacus rubecula Rougegorge familial	Un couple sera concerné par une perte d'habitat de reproduction et d'alimentation (205 ml de haies).
B3 Fringilla coelebs Pinson des arbres	Un à deux couples seront concernés par une perte d'habitat de reproduction et d'alimentation (205 ml de haies).
B4 Linaria cannabina Linotte mélodieuse	Un à deux couples nichent dans une haie conservée à proximité de la zone travaux. Des individus en déplacement pourraient être accidentellement détruits.
B5 Emberiza citrinella Bruant jaune	Un couple niche dans une haie conservée à proximité de la zone travaux. Des individus en déplacement pourraient être accidentellement détruits.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore  Prévention de dommages aux forêts   
 Sauvetage de spécimens  Prévention de dommages aux eaux   
 Conservation des habitats  Prévention de dommages à la propriété   
 Etude écologique  Protection de la santé publique   
 Etude scientifique autre  Protection de la sécurité publique   
 Prévention de dommages à l'élevage  Motif d'intérêt public majeur   
 Prévention de dommages aux pêcheries  Détection en petites quantités   
 Prévention de dommages aux cultures  Autres   
 Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :  
 .....  
 Ces espèces seront impactées dans le cadre d'un projet de création d'un demi-échangeur sur la RD31. La portée du projet est locale. Voir chapitre 3.31  
 .....  
 .....

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : Le projet induira la destruction inévitable d'un habitat de reproduction et d'alimentation d'un couple de Tardet pâtes avéré (environ 10 ml de ronciers), d'un couple de Rougegorgis familier et un à deux couples de Pinsons des arbres (205 ml de haies). Des individus de Linotte mélodieuse et Bruant jaune nicheurs dans une haie conservée à proximité des travaux pourraient également accidentellement être détruits à l'occasion de déplacements sur zone travaux.

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Licence / Master en Biologie / Ecologie

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : Les travaux (incluant la destruction des habitats en question) seront réalisés entre septembre et février, soit en dehors de la période de reproduction de l'avifaune.

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Mayenne (53)

Cantons : Emée

Communes : La Baconnière

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Pour pallier les impacts (destruction d'habitats de reproduction et d'alimentation), de nouveaux habitats seront créés spécifiquement pour les espèces ciblées. Ainsi il est prévu de créer 300ml de haies (pour une destruction de 205 ml) et de gérer une parcelle d'environ 2500 m<sup>2</sup> pour le Tardet pâtes (pour pallier une perte d'environ 10ml de ronciers).

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

Un suivi des mesures de compensation sera réalisé sur 20 ans afin d'en vérifier l'efficacité et proposer des mesures correctives le cas échéant. Un rapport sera rédigé à la suite de chaque année de suivi réalisée et il sera transmis à la DDT53. Il devra être conclusif quant à la conformité et l'efficacité des mesures concernées.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à LAVAL le 10 mai 2023

Signature